



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 95 à la CAPD du 10 janvier 2019

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de cette nouvelle année et de l'installation de la nouvelle CAPD suite aux résultats des élections professionnelles de décembre dernier, le SNUipp-FSU 95 n'échappe pas à la tradition des vœux et souhaite à toutes et à tous, une année d'espoir et de combats pour une école juste, fraternelle et solidaire au service de la réussite de tous.

Les enseignantes et les enseignants ont souhaité confirmer le SNUipp-FSU comme première organisation syndicale dans les écoles. C'est une grande responsabilité et un encouragement à poursuivre notre engagement sans faille pour de meilleures conditions de travail et d'apprentissage, une baisse des effectifs dans toutes les classes, une meilleure reconnaissance des compétences et de la professionnalité des enseignantes et enseignants du 1er degré et une école primaire qui devienne vraiment une priorité nationale.

L'installation de cette nouvelle CAPD est également l'occasion de rappeler notre attachement au paritarisme et notre opposition aux orientations du gouvernement qui sont en rupture totale avec le travail réalisé actuellement par les représentant.es et les élu.es des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire ou des possibles erreurs de l'administration.

De plus, cette volonté gouvernementale de contourner les élu.es des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

A l'issue de cette CAPD, un groupe de travail était prévu sur la question de l'avancement accéléré des 6ème et 8ème échelons. Force était de constater, qu'une fois encore, nous n'avons été destinataires d'aucun document nous permettant d'effectuer notre travail de délégué.es des personnels en amont de cette réunion. C'est peut-être ce qui vous a conduit à le reporter ? Nous aurons l'occasion de reparler de la transmission des documents puisque le règlement intérieur de la CAPD est également à l'ordre du jour de cette instance.

Nous devons évoquer les questions d'avancement et donc de nos traitements. Le SNUipp-FSU dénonce la nouvelle baisse du pouvoir d'achat des enseignant.es programmée par le gouvernement !

La volonté d'opposer public et privé et de faire porter aux fonctionnaires tous les maux de ce pays est telle, que sont assénées de parfaites contre-vérités.

La vérité c'est qu'un professeur des écoles en début de carrière est rémunéré à 1,23 fois le SMIC indemnités comprises. Après cinq années d'études supérieures, la préparation d'un concours de catégorie A, il sera à la fois moins payé que s'il occupait un poste de cadre dans un autre service public (cf : *rapport annuel de la Fonction publique donnant les salaires moyens des diverses catégories de fonctionnaires*) ou dans le secteur privé.

La confirmation du gel de la valeur du point d'indice comme le non versement d'une prime exceptionnelle aux fonctionnaires est un véritable mépris affiché envers celles et ceux qui tiennent à bout de bras le système éducatif avec des effectifs trop lourds et des conditions de travail et d'apprentissage dégradées ! Le SNUipp-FSU n'entend pas en rester là. La revalorisation des rémunérations doit concerner tous les fonctionnaires.

Enfin, nous vous souhaitons, Madame la Secrétaire Générale, la bienvenue dans notre département. Nous formulons le vœu de travailler avec vous en bonne intelligence dans l'intérêt de nos collègues et de nos élèves, pour la défense du service public d'éducation auquel nous sommes éminemment attaché.es et qui doit donner les moyens d'apprendre à tous nos élèves.